

Le projet jeune tireur est né en 1999.

Il a pour objectif de :

- 1) Faire **découvrir** en toute sécurité l'activité aux enfants dès l'âge de 8 ans.
- 2) **Détecter** et **former** les champions et les cadres de demain.
- 3) **Apporter** un contenu pédagogique pour la mise en place des futures écoles de tir subaquatique.

Le programme « Jeune tireur »

Le programme «cible» dont la rédaction fut commencée dans les années 2000 par Michel Larantec est un programme pédagogique destiné aux plus jeunes grâce à l'utilisation d'un matériel sécurisé.

Bien évidemment, ce programme est aussi applicable à des adultes débutants. Voilà pourquoi aujourd'hui il s'appelle « jeune tireur ».

OBJECTIFS DU PROGRAMME "JEUNE TIREUR"

- sportifs :

- Découverte de la discipline dès 8 ans.
- Maîtrise progressive de la discipline.
- Accès à la compétition dès 12 ans.

- extra sportifs :

- Le respect des règles.
- La connaissance du fonctionnement de son corps au travers d'un effort spécifique se déroulant en apnée.
- L'inscription dans une pratique à long terme d'une activité (du tireur de bronze au tireur d'or). Donner des objectifs annuels aux enfants de façon à les fidéliser, La remise des diplômes concrétisant le progrès du tireur.
- L'inscription dans une démarche de club.
- Ce programme peut être intégré dans les écoles fédérales de plongée.

UN PARCOURS PROGRESSIF :

L'accès aux différents niveaux se fait de façon progressive, suivant 3 cursus appelés « cible » validés chacun par l'obtention d'un diplôme fédéral appelé « tireur ». Ainsi nous formons les jeunes dès l'âge de 8 ans sans qu'il y ait de temps mort cause de perte de licencié.

- **Cible de bronze** : Découverte du tir et du milieu, validée par un diplôme de **tireur de bronze**.
- **Cible d'argent** : Travail sur l'aisance aquatique et le tir statique validée par un diplôme de **tireur d'argent**.
- **Cible d'or** : Maîtrise du tir dynamique validée par un diplôme de **tireur d'or**.

□ ORGANISATION GENERALE DES EPREUVES :

Le contenu du programme « cible »

L'acquisition de techniques de nage :

- a) La nage surface.
- b) La nage sous-marine.
- c) La maîtrise de l'apnée.

La maîtrise technique de la discipline qui suppose :

- a) Un style correct.
- b) Un rythme respiratoire contrôlé.
- c) Un départ correct.
- d) Une immersion correcte.
- e) Un virage correct.
- f) Une arrivée correcte.
- g) Une apnée contrôlée.
- h) La réalisation d'un tir en tenant compte des règles de sécurité.

La maîtrise technique du matériel qui suppose :

- a) Une tenue du fusil correcte.
- b) Un armement de l'arbalète correct.
- c) Une prise de gueuse correcte.

Le tableau des épreuves

	Nage surface	Apnée	Tir	Réglementation
Tireur de bronze	Être capable de nager 25m en PMT. Etre capable de se maintenir en surface en palmage de sustentation.	Être capable de réaliser une apnée statique sur gueuse de 15 secondes.	Réaliser 5 tirs avec au moins 2 visuels touchés.	Connaissance des Règles élémentaires de sécurité.
Tireur D'argent	Être capable de nager 100m en PMT. Etre capable de s'immerger avec l'arbalète en réalisant un canard et de descendre sur la gueuse.	Être capable de réaliser une apnée dynamique de 10m.	Réaliser 5 tirs avec au moins 3 visuels touchés.	Connaissances des différentes épreuves présentent dans le TSC subaquatique.
Tireur D'or	Être capable de nager 200m en PMT.	Être capable de réaliser une apnée dynamique de 15m avec l'arbalète.	Réaliser 5 tirs avec au moins 4 visuels touchés.	Connaissance des règlements s'appliquant lors d'une compétition.

**TOUTE ACTION DANGEREUSE LORS DES TIRS OU DES PLACEMENTS
EST ELIMINATOIRE !!!**

L'ORGANISATION DES EPREUVES

- 1) - Le passage des diplômes de **bronze** sera organisé au niveau de chaque club.
 - Les épreuves sont regroupées sur une seule séance.
 - Les clubs organisent autant de séances qu'ils le souhaitent.
- 2) - Le passage des diplômes **d'argent** est organisé au niveau départemental. Ceci officialise la formation du jeune tireur et donne un caractère d'importance à ce diplôme.
- 3) - Le passage des diplômes **d'or** est organisé au niveau régional. Ceci officialise la formation du jeune tireur et donne un caractère d'importance à ce diplôme.
- 4) - Au cas où il n'y a pas de commission départementale la commission régionale ou la commission nationale prend le relais.
- 5) - **L'âge minimum pour le passage du tireur de bronze est 9 ans.**
- 6) - **L'âge minimum pour le passage du tireur d'argent est 10 ans.**
- 7) - **L'âge minimum pour le passage du tireur d'or est 11 ans.**
- 8) - L'enfant a un an voire moins si son âge le permet pour se préparer au passage des épreuves. A 12 ans, il accède à la compétition.
- 9) – Le nombre de séances d'apprentissage est déterminé par les formateurs.

Intégration du programme « jeune tireur » à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire)

Ils sont demandeurs pour mettre en place l'activité hockey, nage avec palme et tir sur cible subaquatique.

Pourquoi travailler avec l'UNSS ?

- Pour sortir nos activités du milieu spécifique.
- Afin d'avoir la possibilité de rémunérer nos cadres via les diplômes des métiers (V.A.E. et C.Q.P.).
- Pour mettre en place des formations UNSS (classe spécifique).
- Passer par l'UNSS, c'est tout d'abord faire entrer officiellement les sports sous-marins dans la liste des sports reconnus et certifiés.
- C'est aussi former des profs d'EPS qui ne connaissent pas nos activités et qui peuvent par la suite organiser des séances dans leur cursus.
- Et puis c'est bien évidemment des projets auprès des élèves.

Dans le cadre de l'UNSS, le programme jeune tireur peut être découpé en trois segments.

Chaque segment comprend trois séances d'apprentissage et une d'évaluation (examen) avec remise de diplôme. Ce qui nous fait un total de douze séances.

Les acquis techniques :

1. **Le premier segment** a pour objectif la maîtrise du matériel en respect avec les règles de sécurité.
2. **Le deuxième segment** sera consacré au tir statique.
3. **Le troisième segment** sera consacré au tir dynamique.

Les acquis physiques :

1. Chaque segment verra la distance à effectuer en surface et en apnée avec matériel (palmes, masque, tubas et arbalètes) augmenter au fil des séances.
2. La profondeur maximum pour le tir ne dépassera pas cinq mètres la profondeur courante de pratique étant aux environs de deux mètres.